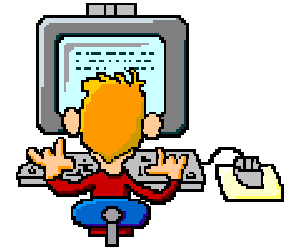


## Pour que votre adhésion au Club Canin soit complète,

il vous suffit d'apporter au club:

- La **Fiche d'Inscription** remplie et signée (page 2)
- La **Fiche d'Education** complétée (page 3)
- éventuellement, l'**Autorisation Parentale** (page 4)
- Le **coupon** signé du **Règlement Intérieur** (page 6)



ainsi que les justificatifs suivants :

- ❖ le **Passeport** du chien (ou son carnet de santé) : les vaccinations contre la Rage et la Toux de Chenil étant obligatoires pour l'accueil du chien sur notre terrain ( pour les chiots à partir de 4 mois)
- ❖ une photocopie de la **carte d'identification** (tatouage ou transpondeur) du chien
- ❖ une **Attestation d'assurance** de Responsabilité Civile

avec une **enveloppe** timbrée à vos noms et adresse  
et le **paiement** de votre cotisation



Dès votre adhésion, vous recevrez le livret **Vade Mecum** du club, ainsi qu'un **badge** vous permettant de participer aux séances d'éducation ;  
votre **carte d'adhérent** vous parviendra par la poste.



*Nous serons heureux de vous accueillir et de vous aider à mieux connaître et éduquer votre chien*

## A BIENTÔT



*Bien vivre avec son chien*



**CLUB CANIN DE PONT A MOUSSON**

B.P. 181  
54706 Pont à Mousson Cedex  
Tel : 06 14 65 85 28  
clubcanin-pam.com

**Adhésion**

provenance : .....

si pluralité d'adhérents ou de chiens remplir une fiche pour chacun

**V  
O  
U  
S**

NOM et Prénom : .....  
DATE de naissance.....PROFESSION.....  
ADRESSE .....  
CP.....VILLE.....  
N°TEL/dom.....N°TEL/port.....  
adresse internet.....droit à l'image O/N.....

**C  
H  
I  
E  
N**

NOM : ..... AFFIXE : .....  
DATE DE NAISSANCE : .....SEXE :..... RACE : .....  
N° INSCRIPTION AU LOF : .....  
N° D'IDENTIFICATION : .....  
DATE de VALIDITE du Certificat Vaccination Antirabique : .....  
DATE de VALIDITE du Certificat Vaccination Toux de Chenil : .....

**P  
A  
I  
E  
M  
E  
N  
T**

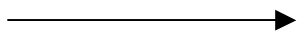
**1<sup>ère</sup> cotisation annuelle : 90 € (+10 € pour un couple et par chien supplémentaire)**  
Renouvellement : **60 € (+10 € pour un couple et par chien supplémentaire)**  
*Cotisation annuelle éventuelle à la S.C.L. : 16 € par adhérent ; 23 € par couple*

Paiement : ..... € en espèces ou par chèque  
(barrer la mention inutile)

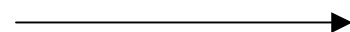
**S  
I  
G  
N  
A  
T  
U  
R  
E**

Je soussigné,.....demande mon adhésion au Club Canin

DATE de l'Adhésion



Signature de l'Adhérent



**CLUB CANIN**  
**DE PONT A MOUSSON**

**FICHE D'EDUCATION**

Nom du chien :

Race :

Adhérent :

Comment avez-vous connu le Club ?

Vétérinaire

Relation

Presse

Autre

Pourquoi souhaitez-vous venir au Club, qu'en attendez-vous ?

Où avez-vous acquis votre chien ? Eleveur – Ami – Annonce – Refuge – Animalerie –

Quel âge avait votre chien à son arrivée chez vous ?

Vivez-vous : en appartement - dans une maison individuelle - avec ou sans terrain

Où dort-il ?

Le brossez-vous ?

Le lavez-vous ?

Qui le nourrit ?

Combien a-t-il de repas par jour ? : 1 - 2 - 3 -

à heures fixes - à la demande - en « libre service »

Y a-t-il autres animaux dans votre foyer ?

Lesquels ?

Quel est le nombre de personnes composant votre foyer ?

Promenez-vous votre chien ?

Combien de fois par jour ?

De quelle durée chacune ?

Le contrôlez-vous sans laisse ?

Jouez-vous avec votre chien ?

Votre chien joue-t-il souvent avec d'autres chiens ?

Joue-t-il souvent avec d'autres personnes ?

Reste-t-il souvent seul chez vous ?

Définissez le caractère de votre chien :



# CLUB CANIN DE PONT A MOUSSON

B.P. 181  
54706 Pont à Mousson Cedex  
Tel : 06 14 65 85 28  
[www.clubcanin-pam.com](http://www.clubcanin-pam.com)

## AUTORISATION PARENTALE

pour enfant mineur

Je, soussigné .....  
NOM PRENOM

Demeurant.....  
ADRESSE complète

Ayant autorité parentale en qualité de .....  
PERE – MERE – TUTEUR

Sur l'enfant.....  
NOM PRENOM

Né le .....

L'autorise à participer aux séances d'Education Canine et d'Agility,  
organisées par le Club Canin de Pont à Mousson,

avec notre chien.....  
NOM RACE

Fait le.....

Signature :



# CLUB CANIN - PONT A MOUSSON

Association affiliée à la Société Canine de Lorraine. (n°SCC 54 HA 0912 )

## REGLEMENT

CC PAM  
BP 181  
54706 Pont à Mousson Cedex  
tel : 06 14 65 85 28  
www.clubcanin-pam.com

### ADHESION AU CLUB

Pour l'inscription au club, le nouvel adhérent devra remplir une fiche de renseignements, fournir les documents demandés et s'acquitter du paiement de la cotisation annuelle.

Le chien devra être à jour des vaccins courants et obligatoirement être vacciné contre la Rage et la Toux de Chenil. Le passeport (ou le Carnet de vaccination) devra être présenté lors de l'inscription au club et à chaque renouvellement de cotisation.

Les renseignements fournis par l'adhérent sont informatisés, ils peuvent être consultés, corrigés ou effacés à sa demande.

La cotisation annuelle est de 90 € la première année (60 € le renouvellement, à la date anniversaire de la 1<sup>ère</sup> cotisation). Elle est majorée de 10 € pour un couple (même adresse), et par chien supplémentaire.

La cotisation à la S.C.L. (16 € par adhérent ; 23 € par couple) n'est pas comprise dans la cotisation au club. Elle est obligatoire pour toute personne souhaitant demander une licence (CUN ou CNEAC) La pratique d'une ou plusieurs activités (agility, obérythmée, obéissance ou Ring) entraîne le versement d'une participation annuelle de 20 € au club.

**Sur proposition des moniteurs, le Comité se réserve la possibilité de mettre fin à toute nouvelle adhésion et/ou de refuser la réinscription d'un chien agressif.**

Le chien sera **tenu en laisse** dans l'enceinte du club et ne sera **pas admis à l'intérieur** des locaux. Il pourra être mis en box ou à l'attache aux endroits prévus (aires d'entrée et d'accueil interdites). Les propriétaires sont responsables des dégâts ou blessures occasionnés par leur(s) chien(s).

Une recommandation particulière est faite aux parents qui doivent surveiller leurs enfants : ne pas les laisser jouer sur les obstacles, ni approcher seuls les chiens. **Le club décline toute responsabilité en cas d'accident.**

### HORAIRES

#### EDUCATION

**Samedi de 14 h à 17h**, par groupes de niveaux : 14h - 15h30 = Niveaux 2 et 3  
14h30 - 15h30 = Chiots  
16h - 17h = Débutants, Niveau 1

#### AGILITY

**Initiation, débutants** : mercredi : 14h - 15h  
**Entraînements** : mercredi : 15h - 18h ou : samedi : 9h - 12h

#### OBEISSANCE

**Dimanche : à 9 h**

#### OBÉRYTHMÉE

**Samedi : à 15 h**

#### RING

**Dimanche : à 14 h**

**En dehors de ces horaires, le terrain d'éducation n'est accessible qu'avec l'autorisation d'un moniteur et uniquement pour le travail (ce n'est pas un terrain de détente)**

**L'accès aux obstacles est interdit, sans la présence d'un moniteur, à toute personne ne faisant pas partie des équipes de compétition du club.**

## Séances de travail

Les chiens doivent avoir fait leurs besoins **avant** de se présenter à toute séance de travail. Ils restent sous la surveillance et la responsabilité de leur maître.

Pour l'éducation, chaque conducteur doit posséder sur lui, pour son chien : un **collier** et une **laisse** adaptés, une **muselière**, un **objet** (ou jouet), des **récompenses** et un **sachet** de propreté.

Pendant les séances, seuls les conducteurs et leur chien sont autorisés sur le terrain.

L'entraînement personnel ne doit pas avoir lieu pendant les horaires réservés.

Il est interdit de fumer sur les terrains d'entraînement.

Les chiennes dites "en chaleurs" ne sont pas admises sur le terrain.

En éducation comme en entraînement, tout comportement violent est interdit

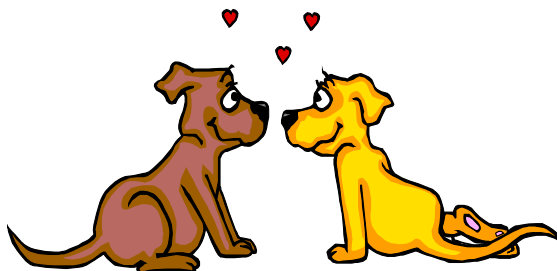
Il est recommandé de respecter les horaires de début et de fin des séances de travail.

Enfin, les moniteurs et eux seuls, sont responsables de la discipline sur le terrain. Ils dirigent l'entraînement à leur manière, sous le contrôle du Président et du Comité du Club.

**Le présent règlement est accepté dès l'adhésion au Club Canin. Le non-respect de ce règlement entraîne des sanctions pouvant aller de l'avertissement jusqu'à l'exclusion du club.**

*Les sanctions sont délibérées en réunion du Comité.*

R.I. adopté par le Comité 2011  
Complété par ses annexes



**TOUT LE MONDE EST PRET A VOUS AIDER  
PERSONNE N' EST A VOTRE SERVICE**

CC PAM – BP 181 – 54706 PONT A MOUSSON CEDEX – Tel : 06 14 65 85 28 – Site : [www.clubcanin-pam.com](http://www.clubcanin-pam.com)



### **Coupon à remplir et à rendre avec la feuille d'inscription**

**NOM et Prénom** du nouvel adhérent :

**Nom du chien** :

**Date** de l'adhésion :

**Signature** précédée de la mention manuscrite :

" *Règlement du CC PAM et de ses annexes lus et approuvés* " :